

XIX^{ème} année

N^o 9

—o—

Septembre

1916

—o—

ANNALLES
des
PRETRES-ADORATEURS

et de la

LIGUE SACERDOTALE DE LA COMMUNION



NOUVELLE SERIE

ABONNEMENT:

Canada: \$1.00 - - - Etats-Unis: \$1.25

368 MONT-ROYAL EST, MONTREAL, P. Q.

Direction de l'Œuvre

DIRECTEUR GENERAL POUR LE CANADA: R. P. DIRECTEUR,
368 Avenue Mont-Royal Est, Montréal.

Directeurs diocésains

MONTREAL: Monsieur le chanoine Jos. Savaria, curé de Lachine, P. Q.

QUÉBEC: Monsieur l'abbé C. A. Collet, 2 rue Richelieu, Québec.

OTTAWA: Monsieur le chanoine L.-N. Campeau, chancelier de l'Archevêché.

CHICOUTIMI: Monsieur l'abbé F.-X. Frenette, procureur à l'Evêché de Chicoutimi.

RIMOUSKI: Monsieur l'abbé J. Lionel Roy, professeur au Séminaire de Rimouski.

NICOLET: Monsieur l'abbé F.-A. St-Germain, Evêché de Nicolet.

ST-HYACINTHE: Monsieur le chanoine L.-T. Proulx, Séminaire de St-Hyacinthe.

SHERBROOKE: Monsieur l'abbé J.-Chs. McGee, Sutton, P.Q.

TROIS-RIVIERES: Monsieur l'abbé Léon Lamothe. Précieux-Sang, Trois-Rivières.

VALLEYFIELD: Monsieur l'abbé J.-S. Edmond Aubin, Collège de Valleyfield.

JOLIETTE: Mgr Eustache Dugas, Vicairé Général, Evêché de Joliette.

ST-BONIFACE: Mgr Frs.-Az. Dugas, V. G., Archevêché de St-Boniface.

REGINA: Rév. Zéphirin Marois, Evêché de Régina, Sask.

TORONTO: Rev. A. O'Leary, St. Mary's Church, Collingwood, Ont.

KINGSTON: Rev. Archibald Hanley Archbishop's Palace, Kingston, Ont.

LONDON: Rev. Theo. Valentin, St-Joseph's Hospital, London, Ont.

HAMILTON: Very Reverend Michel J. Weidner, Hespeler, Ont.

HALIFAX: Rev. Gerald Murphy, St-Patrick's Church, Halifax.

CHARLOTTETOWN: Reverend M. Monaghan, Vernon River, Co. Queen, P. E. I.

PETERBORO: Rev. Patrick J. Kelley St-Peter's Cathedral, Peterboro, Ont.

MONT-LAURIER: Rév. J.-Eug. Limoges, Curé de la Cathédrale de Mont-Laurier.

SAINT-JEAN: Rév. M.-E. Savage, Moncton, N. B.

EDMONTON: Rév. Père L. Simard, O. M. I., Archevêché de St-Albert Alta.

ANTIGONISH: Rev. Michael Gillis, Antigonish, N. S.

PEMBROKE: Rév. Henri Martel, La Passe, Ont.



Ad vos, o Sacerdotes!

Nous offrons à nos vénérés Confrères, comme mémorial de retraite, les courtes mais substantielles considérations suivantes dues à la plume d'un évêque aussi pieux que zélé, Mgr Gieure, évêque de Bayonne. "Vous êtes prêtres, dit-il, à son clergé mobilisé; vous devez rester prêtres; ces deux considérations doivent régler votre conduite."

*
* *

Vous êtes prêtres. — Qu'est-ce à dire ?

Un jour, tout enfants, l'Eglise s'est emparée de vous; elle vous a retirés du monde, vous a conduits dans la solitude pour vous y faire mener une vie de recueillement et de prière. Elle a entrepris en vous un long travail de transformation. Goutte à goutte, jour par jour, elle versait en vous l'esprit de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ce travail dura douze, quinze ans. Elle vous apprit à aimer et rechercher uniquement ici-bas la gloire de Dieu; elle vous apprit à aimer les âmes, à aimer et à servir l'Eglise; elle vous apprit à devenir des rédempteurs, des sauveurs d'âmes, comme l'avait été le Christ.

L'Eglise voulait que vous fussiez un jour une copie vivante, une image du Christ, et que vous puissiez dire à votre tour: *Vivo autem jam non ego, vivit vero in me Christus*. Les théologiens ne vous appellent-ils pas, durant ce temps: *des dieux en formation* ? Vous en savez le motif: devenus prêtres, vous aurez à poursuivre l'œuvre du Christ en ce monde; vous serez ses lieutenants, d'autres Lui-même. *Sacerdos alter Christus*.

Quand cette transformation sera achevée, quand le Christ aura grandi en vous, que la prière du Sauveur sera sur le point de se réaliser: "Père, gardez ceux que vous m'avez donnés: qu'ils soient un avec moi, comme vous et moi ne faisons qu'un", alors, au jour

de l'ordination sacerdotale, le Pontife posant sa main sur vos fronts vous faisant prêtres, peut s'écrier vraiment: *hoc est corpus meum*. Car vous voilà transformés en d'autres Christs.

Quand vous vous êtes relevés, le ciel et la terre poussaient cette joyeuse et triomphante acclamation: *Tu es sacerdos in æternum*.

*
* *

Oui, vous êtes prêtres pour l'éternité; car vous êtes marqués d'un caractère ineffaçable. Mais l'Eglise se souvient que, prêtres, vous êtes cependant restés des hommes, que vous devrez vivre dans le monde sans être du monde, que la vertu est fragile et a besoin d'être protégée.

A ce prêtre donc, elle donne des armes pour se défendre et se maintenir. Sur le seuil du Séminaire elle lui a dit: Tu auras, comme les autres, de rudes combats à livrer pour être et rester un bon prêtre, fidèle à tes serments. Mais ne tremble pas; les armes qui te feront voler de victoire en victoire, ce sont: l'oraison, l'auguste Sacrifice de la messe, le bréviaire, le rosaire, la confession. Si tu es fidèle à ces exercices, la grâce de Dieu ne te fera jamais défaut, et cette grâce te suffit.

Si, par malheur, ces pratiques qui sont la sauvegarde assurée de ta vertu étaient abandonnées, ou en grande partie délaissées, sans doute tu resterais prêtre, tu en garderais le caractère indélébile, mais bientôt tu n'aurais plus les vertus de ton état, et, l'esprit du monde se substituant insensiblement à l'esprit ecclésiastique, tu serais fatalement une image du Christ déflorée, odieuse à tous, à Dieu et aux hommes.

Vous êtes prêtres et vous devez rester prêtres.

*
* *

Et maintenant tirons de ces considérations quelques enseignements.

Si je suis prêtre pour toujours, *in æternum*, il faut admettre, que désormais il ne pourra se glisser une interruption dans ma vie sacerdotale. Je ne suis pas prêtre provisoirement ou par intermittence. Je le suis pour toujours. Un retour à la vie or-

dinaire des autres chrétiens, même momentanément, n'est pour moi ni permis ni possible. Dès lors, et toujours, je devrai rigoureusement accomplir exactement les obligations du sacerdoce.

Je ne peux plus, par une fiction de l'esprit, dire ou penser qu'un instant je n'aurai plus à pratiquer les vertus de mon état : piété, obéissance, chasteté, zèle, tenue modeste, charité, éloignement du monde, etc. Ces devoirs pèsent à jamais sur mon existence, parce que je suis prêtre toujours et pour toujours.

Mgr GIEURE.

La Communion des Adultes

(Suite et fin.)

Moyens et Remèdes

1. — **L'enseignement.** Il faut d'abord nourrir les âmes du pain de la vérité. C'est la condition préalable pour recevoir le pain sacramentel et s'en nourrir. L'enseignement est indispensable pour produire dans l'âme la conviction lumineuse, profonde et durable des devoirs eucharistiques, conviction plus importante que la pratique de la communion, même fréquente, mais incomplète et éphémère.

ROLE ESSENTIEL DE L'EUCCHARISTIE

Nous ne saurions trop insister sur le désir de N. S. si clairement manifesté, sur les effets de la communion et sur les analogies de ces effets avec ceux de la nourriture corporelle, en nous gardant bien cependant de matérialiser cette nourriture toute spirituelle et d'exagérer la comparaison jusqu'à la similitude. La communion quotidienne n'est pas affaire de dévotion, mais d'alimentation.

En étudiant l'histoire de la communion au cours des siècles, on remarquera que l'âge d'or de l'Eglise fut l'époque où la communion fréquente et quotidienne était universelle; et dans la suite, le degré de ferveur oscille suivant qu'on se

rapproche ou qu'on s'éloigne de cette pratique. Les restaurations dans l'Eglise furent caractérisées par le retour à la communion fréquente.

NÉCESSITÉ DE LA VIE DE LA GRACE

Le prêtre, prédicateur, missionnaire, curé ou confesseur, parle-t-il assez aux fidèles de la vie de la grâce, de la mort du péché, de la nécessité de l'état de grâce, du crime qu'est le suicide spirituel? Hélas! non. Plus nous méditerons cette vérité, plus nous la prêcherons, plus il nous faudra conclure à la nécessité de la communion fréquente: "*Nisi manducaveritis....*" Le Chrétien se laisse mourir de faim, encore plus qu'il ne se tue par le péché.

AU CONFSSIONNAL

C'est au confessionnal en particulier que l'apostolat de la communion fréquente et quotidienne peut s'exercer avec fruit par un prêtre sensible aux besoins des âmes et soucieux de conserver et de développer en elles la vie surnaturelle. C'est là qu'il peut faire toucher du doigt, pour ainsi dire, par leur expérience personnelle la nécessité de l'Eucharistie.

OBJECTIONS A RÉFUTER, PRÉJUGÉS A DISSIPER

Notre Seigneur les a résumés dans la parabole des invités au banquet, (Luc XIV). Nous les avons aujourd'hui sous les formules les plus variées. "Il faut, dit Léon XIII, abolir entièrement les préjugés contraires, les vaines craintes et les motifs spécieux de s'abstenir de la communion" (Encycl. sur l'Euch.) On ne saurait trop insister sur ce point. C'est un des modes d'enseignement et de persuasion les plus efficaces, où, sous une forme directe, familière et vivante, on peut faire entrer toute la doctrine, et en même temps prendre à partie chaque auditeur, mettre en contraste ses préjugés et la doctrine de Jésus, sa pratique et ses besoins.

LES MISSIONS EUCHARISTIQUES DANS LE SENS DEFINI PAR LA REVUE DES PRETRES-ADORATEURS

Les missions eucharistiques auront une efficacité plus générale, plus profonde que les Triduum Eucharistiques. Ces

derniers feront plus de bien dans les Communautés, les Pensionnats, ou même dans les paroisses, à des groupes d'élite déjà préparés. Car les fidèles en général vivent trop loin de la pensée de leur âme et de leur salut, trop loin de Dieu dans le péché; comment pourraient-ils profiter d'une prédication eucharistique, entendre la parole divine et se laisser persuader, sans le travail préalable de résurrection, de purification et de recueillement ?

Ces *missions*, d'une durée de trois ou quatre jours, devraient être données chaque année, de préférence à l'occasion des Quarante-Heures, dont la dévotion devenue universelle attire et groupe toute la paroisse.

2. — **Le zèle.** "*Insta opportune, importune, argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina,*" en chaire, au confessionnal, au chevet des malades, avec tact sans doute, mais en apôtre qui veut arriver au but.

FORMER L'ADULTE À LA PIÉTÉ

Cette formation doit se faire dès l'enfance par l'enseignement du catéchisme dans la famille, à l'école et à l'église; et par la pratique autant que possible, de la communion quotidienne. Mais l'écueil, c'est l'âge de l'adolescence et de la jeunesse. Evidemment il est difficile d'indiquer ici les moyens précis.

A sa première communion solennelle, l'enfant croit avoir reçu un diplôme de catéchisme qui l'exempte pour la vie d'étudier sa religion. Il a honte d'y revenir. Là où les catéchismes de persévérance font défaut, il n'a plus pour continuer son instruction religieuse, que les prênes et les sermons du dimanche peu adaptés à son âge; si encore, dans les villes, il y assiste, après un an ou deux, il a oublié presque entièrement son catéchisme; et c'est ainsi qu'il affronte les luttes morales et religieuses de la vie, au moment même où il en a besoin pour se diriger par lui-même et répondre aux objections. Ainsi en est-il, proportion gardée, de l'adolescent de 16 ans et du jeune homme de 20 ans qui sortent de nos académies et de nos collèges. Combien se soucient de renouveler, d'alimenter ou de développer, suivant leurs besoins, leur science religieuse ? On a des

passions de 15, de 20, de 30 ans, des ambitions de 40 ans, des prétentions et des préjugés de 50 ans, et une science religieuse de 8 à 10 ans.

Si encore on restait en état de grâce! Si on grandissait en gardant Dieu dans son âme! Mais malheureusement à cet âge où le chrétien, comme l'homme, se développe et se forme, combien grandissent dans le péché, éloignés de Dieu, sous l'influence du démon, morts à toute vie chrétienne! Quelles vertus surnaturelles, quel esprit religieux, quelle maturité, quels fruits peuvent sortir d'une telle jeunesse?

De la lumière donc pour ces jeunes âmes qui grandissent! Il faudrait obliger tous les enfants qui ont fait leur première communion de suivre les catéchismes jusqu'à 14 et 15 ans, faire des catéchismes de persévérance ou post-scolaires pour les adolescents, et même les jeunes gens, que l'on réunirait, disons une fois par mois, à l'occasion d'une confession ou d'une communion générale. — Et puis du pain, du bon pain blanc, le pain du bon Dieu, à cet âge de la croissance où l'âme comme le corps est davantage assoiffée et affamée. Vouloir grandir sans la lumière et la chaleur du Soleil Eucharistique, c'est prétendre faire croître et mûrir les blés sans le soleil de la nature.

L'âge adulte est l'âge des habitudes acquises que l'on change difficilement.

MESSE ET COMMUNION

Revenir à la pratique de la communion chaque fois que l'on assiste à la messe, lorsque l'heure n'est pas trop tardive.

Il importe de rappeler que la messe n'est vraiment complète qu'avec la communion des fidèles, que c'est dans la communion que ceux-ci participent pleinement au saint Sacrifice. C'est ainsi que fut célébrée la première messe avec Notre Seigneur; c'est ainsi qu'on célébrait les saints mystères dans les premiers siècles, l'âge d'or de l'Eglise.

L'une des principales causes justiciables de l'abandon de la communion fréquente fut la séparation du saint Sacrifice de la communion des fidèles, séparation nécessitée par les raisons pénales de la discipline pénitentielle, universalisée bientôt par la négligence et la tiédeur.

LA COMMUNION DES MALADES

Une excellente pratique pour les prêtres ayant charge d'âmes serait la distribution régulière, au moins tous les mois, de la sainte communion à *tous les malades* de la paroisse. Il pourrait diviser ses malades en deux, trois ou quatre groupes, selon le nombre et la distance, et fixer autant de jours dans le mois où se ferait la distribution de la communion.

Les malades ne peuvent se rendre à la Table Sainte; Dieu vient vers eux; et ce réconfort des malades dépend, presque entièrement du zèle et de la régularité du prêtre, du prix qu'il y attache. Quelle meilleure occasion, dans les annonces du haut de la chaire, et dans les familles ainsi visitées régulièrement par le Divin Consolateur, pour faire comprendre l'importance de la communion fréquente, même au prix de sacrifices ou de dérangements ennuyeux! C'est la prédication *verbo et opere*: Exempla trahunt. Une famille ainsi visitée par Dieu peut-elle rester longtemps dans ses préjugés et son indifférence? Peut-elle ne pas être touchée au cœur dans toutes les fibres sensibles qui l'attachent à ses malades?

ASSOCIATIONS PIEUSES

Le respect humain, l'opinion publique, la coutume, les habitudes personnelles sont des adversaires puissants de la pratique de la communion fréquente.

L'un des moyens les plus efficaces pour les combattre est l'association, la Confrérie. L'association détruira la crainte d'être seul, la peur de se singulariser. Parmi ces associations il faut préférer celles qui sont franchement religieuses, comme les Tiers-Ordres de St-Dominique et de St-François, la Ligue du Sacré Cœur, la Confrérie du T. S. Sacrement et la Confrérie du T. S. Rosaire, les Congrégations pieuses. Toutes ces associations sont d'un secours incomparable dans une paroisse pour développer la piété et la pratique de la communion fréquente, si elles sont encouragées et bien suivies. On doit s'en servir en particulier pour éveiller et cultiver l'apostolat chez les fidèles eux-mêmes. Un groupe d'élite dans une paroisse peut exercer un peu partout, au travail, à la maison, dans les réunions, une influence religieuse immense par le zèle, le conseil et l'exemple.

Combien de chrétiens doués d'un tempérament et d'une âme d'apôtre n'attendent qu'une direction en ce sens!

LES COMMUNIONS GÉNÉRALES

Les communions générales sont aussi un moyen excellent pour combattre le respect humain. Elles peuvent être faites par groupes se succédant chaque dimanche, (un groupe pour chaque dimanche du mois). Elles attirent un grand nombre de fidèles qui ont besoin d'être entraînés, et qui laissés à eux-mêmes n'auraient pas la force de venir. Cependant ces groupements successifs présentent un inconvénient qu'il est important d'éviter: c'est celui d'éloigner de la confession et de la communion pour ce dimanche les personnes des autres groupes, et de les porter à se limiter, par nécessité tout d'abord, puis par habitude et par principe, à la communion mensuelle. Combien se disent: ce n'est pas mon dimanche; les confessions sont pour tel groupe, etc. Ces groupements sont plus pratiques dans les villes que dans les campagnes.

L'HEURE SAINTE

L'heure sainte du premier vendredi ou dimanche du mois devrait être établie dans toutes les paroisses. Le rayonnement de l'ostensoir attire les âmes, les pénètre et les réchauffe. Le groupe sera peut-être petit; mais il adore et il prie au nom de la paroisse. Il ne peut manquer de grandir; et si les méditations et les prières sont bien choisies en vue de la communion fréquente, ce groupe peut-il résister longtemps aux invitations pressantes et renouvelées de Notre Seigneur ?

LA COMMUNION FRÉQUENTE DES HOMMES

C'est un problème qui mériterait d'être étudié séparément, vu les motifs particuliers qui éloignent les hommes de la table sainte; et les motifs spéciaux qui doivent les y amener les premiers.

Quelle disproportion entre le nombre des hommes et celui des femmes qui communient! Les causes en sont nombreuses et complexes, v. g.: ce malheureux préjugé que l'homme a moins besoin de religion que la femme; ses passions plus grossières et plus violentes; ses amusements plus déprimants pour

l'âme; ses occupations qui le matérialisent et qui restreignent et abaissent l'horizon de sa vie; le milieu où il travaille, souvent hostile, généralement indifférent aux aspirations religieuses et aux besoins de son âme; et cette influence, elle est habituelle, incessante, elle s'exerce de toute manière, par la parole, l'exemple, le livre, par l'intérêt, etc. Il y a aussi le manque de piété et cette sorte de positivisme pratique qui étouffe ou atrophie le sens religieux; il y a encore le péché impur, enfin toutes les causes générales énumérées plus haut.

Les moyens de combattre ces obstacles sont l'enseignement, la réponse aux objections et aux préjugés. Faisons comprendre à l'homme qu'il n'y a pas une religion, des vertus, une justice, une chasteté pour la femme, et une religion, des vertus, une justice et une chasteté pour l'homme; que l'âme d'homme et l'âme de femme sont égales devant Dieu, que tous deux doivent éviter les mêmes péchés et prendre les mêmes moyens pour arriver au même ciel. Pour ces raisons il doit au moins être aussi religieux que la femme. Mais bien plus; il doit être le premier dans l'accomplissement de ses devoirs religieux comme dans l'accomplissement de ses autres devoirs, le premier à la sainte table comme il est le premier à la table de la famille. Il a plus besoin de religion que la femme parce qu'il est plus passionné de toute manière et qu'il lui faut le secours divin pour endiguer et diriger ses passions; parce qu'il a plus de responsabilités, etc.

Enfin qui peut chasser les démons impurs si ce n'est, comme autrefois, la présence de Jésus? Si ce n'est le sérum divin de la grâce qui, jaillissant de la blessure toujours ouverte de son cœur eucharistique et inoculé dans les veines de l'âme, va porter la mort à tous les germes de mort. Témoignages des docteurs, en particulier de St-Alphonse de Liguori, et de tous les moralistes sur l'efficacité souveraine de la communion fréquente contre le vice impur. Témoignage de Dom Bosco disant qu'il ne voyait que deux moyens de moralisation et de relèvement pour tous les jeunes gens qu'il recueillait sur la rue ou dans les bouges: le bâton ou le bon Dieu; et il prenait le bon Dieu, il les conduisait au Médecin des âmes.

FR. E.-A. LANGLAIS, O.P.

SUJET D'ADORATION

Le "Pater" médité devant le T. S. Sacrement

CINQUIEME DEMANDE

Dimitte nobis debita nostra sicut et nos demittimus debitoribus nostris.

*Pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons
à ceux qui nous ont offensé.*

Les trois premières demandes de l'Oraison dominicale ont pour objet la gloire de Dieu et notre fin dernière, c'est-à-dire la béatitude, la possession de Dieu; la quatrième demande se rapporte aux moyens positifs de sanctification.....

I. — Adoration

Dimitte nobis debita nostra: Remettez-nous nos dettes.

Les dettes dont nous demandons la remise, ce sont les péchés dont nous sommes coupables et les peines et châtements qu'ils méritent. Le péché, explique saint Thomas d'Aquin, est bien une dette que nous contractons envers Dieu, dans le sens strict du mot, parce que, par le péché, nous usurpons contre son droit. Le droit de Dieu, en effet, c'est que nous accomplissions sa volonté de préférence à la nôtre, parce que nous lui appartenons tout entiers; comme créatures, nous sommes son bien, sa chose. Or, selon l'axiome de droit qui traduit un principe fondamental de justice contre lequel rien ne peut prévaloir: *res fructificat Domino*, les fruits de toute chose appartiennent à son propriétaire: les fruits de notre nature, de notre personne consistent dans l'exercice de nos facultés; nous ne pouvons donc jamais légitimement disposer de nous-mêmes, de ce qui nous appartient contre la volonté connue et manifestée de Dieu; cet usage abusif qui constitue le péché est donc bien une usurpation du droit de Dieu et crée de nous à lui une dette dont sa justice l'oblige à poursuivre contre nous le recouvrement.

Or, cette dette, qu'il s'agisse du péché mortel ou même du péché véniel, nous sommes, par nous-mêmes, totalement incapables de l'acquitter: nous ne pouvons offrir, de ce qui nous

appartient, une réparation adéquate, puisque, en réalité, rien ne nous appartient et que nous ne nous appartenons pas à nous-mêmes; il reste donc que le seul moyen, en notre pouvoir, c'est de solliciter humblement de Dieu la remise gratuite de notre dette: *dimitte nobis debita nostra*. Nous savons d'ailleurs par la foi que Dieu, en nous remettant nos dettes, ne lèse pas les droits de sa justice, parce qu'elle a été une fois pour toute satisfaite par une réparation d'un prix infini, par le sacrifice sanglant de la divine Victime, Notre Seigneur Jésus-Christ; quand donc nous demandons à Dieu la remise de notre dette selon que Notre Seigneur nous l'a appris lui-même, c'est équivalamment lui demander qu'il veuille bien nous appliquer les fruits de la Passion et satisfaire à sa justice au moyen des mérites infinis de son divin Fils.

Et comme nous sommes tous pécheurs, que, comme nous le déclare l'apôtre saint Jean, "si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous séduisons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous," parce que "le juste lui-même tombe sept fois par jour", que, même le péché pardonné, il reste une peine temporelle à acquitter en ce monde ou en l'autre, et que d'ailleurs, tant pour obtenir le pardon du péché que pour accomplir les œuvres satisfactoires qui diminueront la peine, nous avons besoin de la grâce de Dieu qui nous y dispose, il suit que ce sont tous les hommes sans exception qui doivent dire du fond du cœur: *Dimitte nobis debita nostra*.

La prière est ainsi la première condition de la remise de nos dettes envers Dieu, et cela apparaît si clairement aux esprits les plus bornés ou les plus infatués qu'il n'est personne qui ne se soumette facilement à cette condition si bénigne.

Mais il en est une autre indiquée par Notre Seigneur dans la demande même que nous faisons du pardon, condition qui, d'après ces termes, apparaît avec le caractère de *condition sine qua non*, en tant qu'elle constitue de Dieu à nous, comme de nous à Dieu, un véritable contrat, à titre onéreux pourrait-on dire, qui engage les deux parties, dès que la condition est remplie, et cette condition est indiquée par les dernières paroles de notre demande: *sicut et nos dimittimus debitoribus nostris*: comme nous-mêmes faisons remise à nos débiteurs; et comme

la réalisation de cette condition ne va pas sans difficultés, il s'en suit que tout l'effort de notre esprit, pour avoir la pleine intelligence de cette prière doit porter sur cette condition même.

- C'est bien une condition que Notre Seigneur nous impose, une condition stricte, indispensable, car ce qu'il n'a pas fait pour les autres demandes de sa prière, il revient sur celle-là pour la commenter, dès qu'il a indiqué les sept demandes: "Si, en effet, vous pardonnez aux hommes leurs péchés, votre Père céleste vous pardonnera, lui aussi, vos fautes. Mais si vous ne pardonnez pas, ne comptez pas sur le pardon de votre Père céleste." (Matth. VI, 14-15.)

C'est donc bien une condition formelle, précise, indispensable, à la fois positive et négative: *Dimitte et dimittemini*: pardonnez et Dieu vous pardonnera. Si vous refusez le pardon, Dieu aussi vous le refuse. Et c'est une condition unique; Dieu ne nous demande pas autre chose pour nous pardonner: condition positive unique. Tout ce que nous pouvons faire, par ailleurs, sans l'accomplissement de cette condition: les prières les plus ferventes, les aumônes les plus abondantes, les mortifications les plus héroïques, rien ne peut suffire à nous obtenir le pardon: condition unique négative.

Il faut bien le reconnaître, le pardon des injures, des offenses du prochain est difficile, c'est ce que la religion de Jésus présente de plus héroïque, de plus sublime, de plus parfait, parce qu'il s'agit ici, comprenons-le bien, d'un pardon sincère, d'un pardon qui vienne vraiment du cœur: *ex cordibus vestris* (Matth., XIII, 35.) d'un pardon entier et sans réserve, d'un oubli complet des torts du prochain; c'est une œuvre au-dessus de la nature, à l'opposé de toutes les tendances naturelles; c'est ce qu'il y a de plus parfait dans la charité, c'en est l'épreuve aux deux sens du mot, car le pardon sincère et complet est l'exercice le plus difficile de l'amour de Dieu, et donc sa manifestation la plus sûre et la moins sujette à l'illusion....

D'un autre côté, si le pardon des offenses est ce qui coûte le plus à notre nature, il faut dire aussi que, avec le secours de la grâce qui ne nous fait jamais défaut, c'est ce qui dépend le

plus de nous et de notre volonté. Or, il n'y a rien de plus possible pour nous que ce qui dépend uniquement de nous et n'est soumis à aucune autre condition de temps, de lieu, d'âge, de santé, etc. Pour pardonner, il nous suffit de le vouloir : le pardon est dans la volonté, et tous les actes qu'elle entraîne ne sont que les conséquences de l'acte de volonté et en même temps des preuves de sa sincérité.

Ainsi d'une part, parce que le pardon des offenses est une victoire de la grâce sur la nature et a pour principe habituel la charité, Dieu ne déroge pas à sa justice et à ses lois, s'il est permis de parler ainsi, en en faisant l'unique condition pour pardonner lui-même ; — et d'un autre côté parce que ce pardon est toujours en notre pouvoir, avec le secours assuré de sa grâce, Dieu manifeste toute l'étendue de sa miséricorde en ne posant que cette unique condition pour nous pardonner.

Car enfin, quelle proportion y a-t-il entre l'offense que nous recevons et l'injure que nous faisons nous-mêmes à Dieu par le péché ? Et pourtant ! "Nous exagérons sans mesure les fautes qu'on fait contre nous : et l'homme, ver de terre, croit que le presser tant soit peu du pied c'est un attentat énorme, pendant qu'il compte pour rien ce qu'il entreprend hautement contre la souveraine majesté de Dieu et contre les droits de son empire !" (Bossuet.)

Notre Seigneur a mis lui-même en lumière dans une parabole ce contraste tout à notre avantage et l'iniquité qu'il y a pour nous à ne pas souscrire à un marché qui nous est si avantageux : c'est la parabole du roi qui fait remise de dix mille talents à l'un de ses serviteurs, touché qu'il est par ses supplications : "Mais ce serviteur ne fut pas plutôt sorti que, trouvant un de ses compagnons qui lui devait cent deniers, il le prit à la gorge et l'étranglait en disant : Paie-moi ce que tu me dois.

Son compagnon se jetant à ses pieds, le conjurait en disant : Accordez-moi quelque délai et je vous paierai tout.

Mais il ne le voulut point et il alla le faire mettre en prison jusqu'à ce qu'il payât sa dette."

Nous savons ce que pensa le prince et ce qu'il fit quand ce fait odieux lui fut rapporté: "Méchant serviteur, je t'avais remis toute ta dette, parce que tu m'en avais prié. Ne devais-tu donc pas aussi avoir pitié de ton compagnon, comme j'avais eu pitié de toi?..." (Matth., XVIII, 23-25).

Ne retenons pour le moment, de cette parabole, que le contraste excessif qu'établit Notre Seigneur entre la gravité de nos offenses envers lui et le peu de gravité que représentent toujours les offenses dont nous avons à nous plaindre de la part de nos frères et dont notre imagination, notre susceptibilité, notre orgueil font souvent tous les frais. Mais si grave relativement que puisse être l'offense que nous avons reçue, encore est-il qu'elle est d'un homme comme nous, tandis que nos offenses vis-à-vis de Dieu revêtent, parce qu'elles s'adressent à une majesté infinie, un caractère de malice quasi infini que Dieu seul, parce que seul il se connaît, peut apprécier à sa juste valeur. Ainsi cette clause de pardon fait ressortir la mansuétude, la miséricorde de Dieu qui, pouvant exiger de nous une satisfaction adéquate à l'offense, se contente d'une satisfaction si disproportionnée.

Je vous adore, divin Sauveur Jésus, comme mon souverain Maître, auquel j'appartiens, à qui je dois compte de tout ce que je suis, de tout ce que je fais, de mes pensées, de mes désirs, de mes paroles, de mes actes et qui, de tout, me demanderez un compte rigoureux au jour de vos justices. J'adore cette justice infinie que vous avez apaisée par le sacrifice de votre précieux Sang sur la croix. J'adore votre infinie sagesse qui se manifeste si éclatante dans la condition que vous posez à votre pardon, c'est-à-dire à l'acquisition du ciel: cette condition même est aussi une preuve de votre amour pour nous; car si aujourd'hui peut-être c'est à moi de pardonner à mon frère, demain c'est lui qui devra user envers moi de miséricorde; ainsi cette loi du pardon n'est qu'une manifestation de l'ardent désir de votre cœur, que vous exprimiez au soir de la Cène: "O Père, que tous soient un, comme tu es en moi et que je suis en toi; qu'ils soient tous un en nous.... Moi en eux et toi en moi afin qu'ils soient consommés dans l'unité."

II. — Action de grâces

Le devoir du pardon est une des formes de cette obligation de la charité envers le prochain que notre divin Sauveur Jésus à promulguée comme un précepte nouveau, son précepte à lui: *Hoc est præceptum meum.* (Joan, xx 12. Ceci est mon commandement, le commandement nouveau que je vous donne: *Mandatum novum do vobis,* (Joan., xiii 34.) à savoir: que vous vous aimiez les uns les autres comme je vous ai aimés moi-même, — et dont il a pris soin, pour que nous n'en limitions pas l'exercice, de déterminer lui-même l'étendue. — Et moi je vous dis: Aimez vos ennemis; *Ego autem dico vobis: diligite inimicos vestros;* faites du bien à ceux qui vous haïssent et priez pour ceux qui vous calomnient et vous persécutent. *Benefacite his qui oderunt vos et orate pro persequentibus et calomniantibus vos* (Matth., v, 44.)

Certes, ainsi formulée, la loi est claire, explicite, elle n'admet aucune réserve, aucune limitation, et, dès lors, nous n'avons pas besoin d'en savoir davantage; pénible ou non, la loi est portée, il faut nous soumettre sans prétendre entrer en discussion avec un Dieu, car qui es-tu, ô homme, dit Saint Paul, pour entrer en contestation avec Dieu: *O homo, tu quis es qui respondeas Deo?* (Rom., ix, 20.)

Mais d'ailleurs, Jésus ne nous défend pas de fortifier sa loi de toutes les raisons de convenance qui nous apparaissent et qui peuvent aider à la soumission de nos esprits et de nos cœurs.

Vous nous faites donc, ô Jésus, une loi du pardon, et vous y attachez une récompense bien digne de nous tenter, une récompense qui nous est absolument nécessaire, et en cas de violation de la loi, une sanction qui, si nous la comprenons bien, doit nous faire frémir.

Et ce prix que vous mettez à l'amour des ennemis, au pardon des offenses nous montre assez combien vous y tenez. Mais pourquoi payez-vous de ce prix infini qu'est le ciel — puisque votre pardon à vous, c'est pour chacun de nous l'assurance du ciel — le pardon sincère que nous accordons à nos frères? Ah! c'est que ce pardon est, je le comprends, la condition de la paix entre les hommes qui doivent vivre ensemble, qui ne peuvent

se fuir, et qui, par la faiblesse et la corruption de la nature, sous la poussée de l'intérêt, de l'ambition, de l'égoïsme, se heurtent, se blessent, s'opposent les uns aux autres. Il n'y a pas de paix possible dans la famille et dans la société, si chacun s'arroge le droit de se faire justice lui-même, d'user de représailles ou même d'entretenir en son cœur des sentiments de haine et de rancune; une société où la loi du pardon n'est pas admise, observée, peut bien avoir les apparences de la civilisation; en fait, ce que cachent ces apparences, c'est la barbarie. A l'opposé, quelle société idéale, parfaite, que celle dont tous les membres s'aimeraient les uns les autres, se supporteraient mutuellement, *supportantes invicem* (Ephes., IV, 2.), se pardonneraient réciproquement leurs torts! Cette société idéale a existé; cet esprit de paix a été la marque distinctive de la première communauté chrétienne dont tous les membres ne faisaient "qu'un cœur et qu'une âme", à la grande admiration des païens.

Et la paix sociale sera toujours, à la mesure de l'influence et de l'autorité que garde sur les mœurs publiques votre commandement: Aimez-vous les uns les autres, comme je vous ai aimés!

Ainsi, ô Jésus, c'est notre bien que vous poursuivez par cette loi, qui, parfois, nous paraît si rigoureuse, quand c'est nous qui avons à pardonner, et que nous savons bien revendiquer dans le cas contraire.

Mais d'ailleurs, que nous demandez-vous, ô Jésus? Est-ce de nous prouver à nous-mêmes, parfois contre l'évidence, que notre prochain ne nous a pas offensé, ne nous a pas fait tort? Non certes, vous ne nous demandez pas de justifier le prochain, puisque, s'il était innocent, il n'y aurait aucun pardon à lui accorder....

Bien au contraire vous nous dites: Pardonnez à celui qui vous a offensé, non parce qu'il le mérite, mais parce que je le mérite moi; aimez-le, non parce qu'il est aimable, mais parce que je le suis, moi, et que je vous ai pardonné bien plus que vous n'aurez jamais à remettre à votre frère...

Donc, ô Jésus, le principe de cette loi du pardon, c'est la substitution que vous établissez, par rapport à chacun de nous, du prochain dans tous vos droits....

Ainsi envisagée, ô Jésus, quoi de plus légitime que cette loi que vous promulguiez pour notre bien ? Et que ce contrat est avantageux pour nous !

Mais d'ailleurs, vous n'êtes pas seulement pour nous un maître qui ordonne, vous êtes un modèle, vous pratiquez vous-même ce que vous nous commandez pour avoir le droit de nous dire : Je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez vous-même comme vous me voyez faire.

Regardez et imitez : *Aspice et fac secundum exemplar. Aspice!* Regardez toute ma vie et vous verrez que mon Cœur n'a jamais connu l'amertume et le ressentiment. J'ai pardonné à tous, j'ai pardonné toujours.....

Mais regardez encore : *aspice.* Je n'ai pas quitté la terre, je suis encore au milieu de vous, dans l'Eucharistie, et ma Passion n'a pas pris fin au Calvaire. De nouveaux Judas viennent encore m'imposer le baiser de leurs lèvres sacrilèges, de nouveaux bourreaux me crucifient ; est-ce que je les châtie, est-ce que je ne pardonne pas tous les jours, partout, tous les coupables, s'ils ne refusent pas mon pardon ? Est-il une âme, si coupable qu'elle fût, qui soit venue devant mon tabernacle, qui ait poussé vers moi un cri de supplication et qui n'ait pas entendu de suite, dans son cœur transfiguré, la réponse du mien ?

Oui, c'est encore vrai, ô Jésus, à vos pieds, vous contemplant, hostie adorable, et si douce, qui donc peut garder de l'amertume dans son cœur ? Celui-là ne croit pas à votre présence d'amour.

Mais vous nous donnez plus que vos exemples, ô bon Jésus, pour triompher de nos natures orgueilleuses et implacables ; vous nous donnez votre propre Cœur. Vous venez en nous, divine nourriture, fortifier tout ce qui est bon, détruire tout ce qui est mauvais ; vous venez combattre directement l'égoïsme, source de toutes les rivalités, de toutes les contestations, de toutes les antipathies, de toutes les haines, par la puissance de votre amour qui s'empare victorieusement de nos cœurs....

Oh ! la puissance de la communion pour transformer les cœurs, les retourner, les dompter et leur faire en même temps bénir leur défaite!.....

O vinculum charitatis!

III. — Réparation

Nous devons faire réparation pour ceux qui ne pardonnent pas; d'abord, par un sentiment de charité, de piété, d'inquiétude pour le malheureux état de l'âme, puisque chaque fois qu'ils répètent l'oraison dominicale, ils prononcent leur propre condamnation; puis, selon la parole terrible de la sainte Ecriture: point de miséricorde à celui qui n'a pas fait miséricorde: *Judicium sine misericordia illi qui non fecit misericordiam* (Jac., II, 13); nous devons faire réparation pour consoler le Cœur de Jésus qui est si douloureusement affecté quand il voit dans des cœurs chrétiens l'esprit d'inimitié et le ressentiment.

Nous le devons aussi par un sentiment de justice, principalement quand nous sommes nous-mêmes l'objet de ce ressentiment, parce que nous ne devons pas croire qu'il est sans objet, mais penser au contraire que, par la fragilité de notre nature, nous avons été la cause du mécontentement, de l'aversion de notre frère et que nous devons donc l'aider de nos prières à le surmonter.

Mais, si nous faisons un examen sincère de notre âme, nous trouverons ample matière à réparer pour nous-mêmes, car il n'est peut-être pas de prescription de la loi chrétienne dans l'observation de laquelle l'illusion se glisse plus facilement que dans la loi du pardon des offenses.

Notre Seigneur, sur ce sujet délicat, n'a rien laissé au hasard de nos interprétations; il nous a tracé lui-même le programme que nous devons remplir; méditons-le, et sans distinguer ce qui est de prescription absolument rigoureuse de ce qui n'est que de conseil, de perfection, examinons-nous sur toutes les manifestations que, selon notre divin éducateur et modèle, doit revêtir notre pardon pour être sincère et parfait, et nous assurer la récompense promise.

Diligite inimicos vestros: Aimez vos ennemis (Matth., V, 44). C'est-à-dire, au minimum, ne vous réjouissez pas de ce qui les afflige. Le propre de l'affection vraie, c'est de rendre communes les joies et les peines; c'est là, dans la matière, un critérium certain: tenez pour assuré que si vous ressentez une joie maligne de voir ou éprouvé, ou humilié celui qui vous déplaît, vous n'avez pas encore commencé à observer le précepte;

j'entends, bien entendu, une joie que vous ne combattez pas : car il n'est question que de sentiments délibérés et acceptés. L'illusion se glisse ici bien facilement....

Diligite. Autre illusion : J'aime sincèrement mon ennemi, donc je pardonne. Mais on ne peut tout de même me demander d'être avec lui, comme auparavant ; il est pour moi mon prochain, et rien de plus.

Je réponds que ce prétendu amour est suspect et très probablement illusoire. Sans doute, notre amour pour le prochain comporte des degrés et des préférences légitimes, mais ces degrés et préférences tiennent, non point au plus ou moins de satisfaction que nous ressentons des liens avec le prochain, mais de la proximité de ces liens. Vous aimiez hier comme un frère, par exemple, parce qu'il était vraiment votre frère, selon la nature, ou selon la grâce d'une vocation commune celui qui vous a offensé ; si vous ne l'aimez plus aujourd'hui que comme votre prochain ordinaire, ne dites pas que vous avez pardonné, vous êtes dans l'illusion, car vous devriez dans ce cas l'aimer, comme si l'offense n'avait pas existé....

Benedicite maledicentibus vobis. Dites du bien de ceux et à ceux qui vous disent du mal (Luc., VI, 28).

La bouche parle de l'abondance du cœur, dit Notre Seigneur lui-même. Voilà donc un moyen de s'assurer de ce que ressent le cœur. Ce que ressent le cœur de votre ennemi n'est que trop manifeste, puisqu'il vous diffame ; si vous faites de même, comment pourriez-vous croire que vous aurez aucun ressentiment ? — Mais il faut bien que je me défende ? Si je ne réponds du tac au tac, je serai vite perdu de réputation. — Mais la question n'est pas de savoir ce que vous devez faire au jugement du monde, mais ce que Dieu demande de vous ; vous pouvez à coup sûr, protester contre des allégations fausses, mais rien de plus....

Benefacite his qui oderunt vos. Faites du bien à ceux qui vous haïssent (Matth., V, 44). Ici nous entrons plus avant dans le domaine de la perfection, mais aussi plus grande est notre sécurité contre l'illusion, car, puisque nous dépassons ce qui est strictement exigé, c'est que nous sommes mus par le désir non seulement de pardonner sincèrement, mais de reconquérir le

cœur de notre frère, non seulement pour nous, mais pour Notre Seigneur. Oh! la belle entreprise! se dire: Voilà une âme aigrie, une âme dès lors qui ne connaît plus la paix des enfants de Dieu, qui souffre et qui pèche, qui ne sait plus prier; je veux à force de bonté, d'oubli de moi-même, la rendre à Notre Seigneur. Oh! que les chrétiens seraient puissants dans notre monde si troublé s'ils étaient bien pénétrés, bien enveloppés de la bonté et de la mansuétude du Cœur de Jésus. C'est là l'apostolat par excellence; celui qui ne laisse après lui aucun insuccès. C'est l'honneur de l'Eglise catholique d'en manifester à tous les âges et à tous les siècles la toute-puissance sur le cœur humain.

Orate pro persequentibus vos. (Matth., V, 44). Priez pour ceux qui vous persécutent. Tous ne peuvent pas atteindre directement ou par la bonne parole ou par le bienfait ceux qui les haïssent, les diffament, les poursuivent; il y faut certaines conditions, mais ce que nous pouvons tous c'est prier, et du fond du cœur et avec ferveur, pour ceux contre lesquels nous sentons en nous des mouvements de colère et de ressentiment. Oui, prier pour eux et prier pour nous en même temps, confondre aux pieds de Jésus leurs intérêts avec les nôtres, opérer dans le Cœur de Jésus cette fusion que les circonstances extérieures rendent impossible ou imprudente. Oh! certes, ce faisant, nous accomplissons la loi dans sa plénitude, nous n'avons plus d'illusion à craindre, car enfin, nous sentons bien que nous prions sincèrement et il dépend toujours de nous, de notre volonté de le faire avec persévérance.....

Humilions-nous aux pieds de Jésus, faisons amende honorable à ce Cœur sacré qui est le lien de nos cœurs; demandons-lui pardon d'être si rebelles à ses ordres, si indifférents à ses exemples, si peu généreux, en sa société à Lui qui l'est tant, et prenons la résolution de ne jamais garder sans lutte d'aigreur contre qui que ce soit. Entre ceux qui se font gloire d'appartenir au Cœur de Jésus, de vivre en commun de Lui, il n'y a qu'un unique sentiment permis, possible: la divine charité.

IV. — Prière

Je vous redis tous les jours, ô mon Jésus, cette prière que je tiens de vous: Pardonnez-nous nos offenses comme nous par-

donnons à ceux qui nous ont offensés; je vous la dis en communion avec l'Eglise, avec tous les chrétiens mes frères; c'est sur elle que vous me jugerez: *de ore tuo te judico* (Luc., XIX, 22). Si je ne pardonne pas, je vous demande donc de ne pas me pardonner; si je pardonne sans oublier, je vous demande donc de vous ressouvenir de mes crimes sans nombre; si je pardonne en me proposant de n'avoir plus de rapports avec qui m'a offensé, je vous demande donc de me considérer comme n'existant plus; si je pardonne, mais en refusant la bonne parole, le secours que je pourrais donner, je vous dis donc équivalement: privez-moi de tous vos dons, refusez-moi toute faveur, tout secours, tout bien.

Et il en est vraiment ainsi. Quand mon âme s'absorbe dans la rancune et l'aigreur, elle se rend insensible à votre grâce, votre cœur n'a plus d'action sur elle, vous ne visitez pas les âmes superbes et implacables. Et alors, c'est le désert, c'est le souffle glacé qui passe sur mon âme et qui y détruit toutes les fleurs des vertus.

Ne permettez pas, Sauveur Jésus, Cœur infiniment miséricordieux, que je ferme jamais mon cœur à vos leçons, que j'écoute jamais un autre maître, un maître tyrannique et cruel, mon orgueil excité par le prince de l'orgueil. Faites que dès que je sentirai le trouble se faire dans mon âme, je vienne à vos pieds implorer votre secours, confesser ma faiblesse, solliciter une grâce puissante qui fasse la paix en moi. Vous avez commandé à la tempête et il s'est fait un grand calme. Ainsi ferez-vous en moi, si j'ai recours à vous.

O Mère, mère de douleurs, qui avez, le cœur broyé et transpercé, pardonné aux bourreaux de votre divin Fils et qui les avez adoptés, veillez sur mon cœur que je vous confie; défendez-le contre ses susceptibilités et son orgueil; apprenez-moi à m'oublier, à me compter pour rien, à ne me considérer jamais comme offensé, afin qu'au jour des justices, fort de l'observation fidèle de la loi du pardon, je puisse le revendiquer avec assurance pour moi-même et recevoir la récompense de celui qui n'a plus aucune dette à expier.

Albert BETTINGER, S.S.S.

PREDICATION EUCHARISTIQUE

Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie

II. — Culte eucharistique au Cœur de Jésus

Dans les premiers temps de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, il s'est trouvé des esprits chagrins, de ceux qui ont toujours peur qu'on manifeste trop d'amour dans la religion et qui obéissent, sans peut-être s'en rendre compte, aux suggestions de satan, oui, ces esprits étroits ont prétendu qu'il n'y avait aucune différence essentielle entre la dévotion au Saint Sacrement et la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus. Et ils rejettent celle-ci comme n'ajoutant qu'un nom nouveau à une dévotion très ancienne. Il est aisé de voir les différences entre ces deux cultes. Ils diffèrent d'abord dans leur objet : d'un côté, c'est le corps entier de Notre Seigneur sous les espèces sacramentelles, sans aucun rapport spécial à son Cœur ; de l'autre, il s'agit du Cœur sacré de Jésus, sans une relation directe au reste de son corps. Les motifs d'honorer l'objet qui leur est propre diffèrent également. Dans le culte du saint Sacrement, on prétend honorer la chair sacrée de Notre Seigneur, à cause de la dignité que cette chair tire de son union avec le Verbe éternel. Dans la dévotion au Sacré-Cœur, le motif essentiel d'honorer le divin Cœur, c'est l'amour dont il est embrasé pour les hommes et ce qu'il a souffert et souffre sans cesse par leur ingratitude. Enfin l'institution de la fête du saint Sacrement a eu pour fin de rendre à Notre Seigneur Jésus-Christ, habitant parmi nous, les adorations, la reconnaissance et l'amour qui lui sont si justement dûs dans cet ineffable mystère. C'est pour remplir tous ces devoirs que l'Eglise a établi une fête solennelle avec octave, exposition sur l'autel, procession, pompe et magnificence extérieure. C'est un triomphe décerné à l'hôte de nos tabernacles. Mais dans le culte du Sacré-Cœur, c'est surtout l'amour outragé de Jésus qu'on considé-

re, et on se propose de faire réparation des injures qu'il reçoit dans son saint Sacrement. Cette fin ne fait pas partie de la dévotion au saint Sacrement, qui subsisterait tout entière quand même Notre Seigneur n'aurait reçu aucun outrage dans ce mystère. Et précisément, la fête du Sacré-Cœur a été placée, selon que Notre Seigneur l'a lui-même demandé, après l'octave du saint Sacrement, pour faire bien comprendre que l'objet n'est pas le même, mais que l'une complète l'autre.

Cela est si vrai que tous les exercices, toutes les pratiques du culte du Sacré-Cœur se réfèrent au saint Sacrement, à la divine Eucharistie, en y ajoutant les souvenirs sacrés de la Passion. Mais l'Eucharistie n'a-t-elle pas été instituée pour en être le mémorial, en perpétuer et en distribuer au monde les fruits de salut ?



Toute dévotion s'exerce par deux sortes d'actes, les uns intérieurs, les autres extérieurs. Les premiers appartiennent aux puissances de l'âme; dans les autres, le corps et les sens ont leur part. Il faut d'abord que l'intelligence s'applique à découvrir et à connaître les perfections et les mérites de l'objet proposé au culte. Les connaissances de l'entendement ont leur action directe sur la volonté qui produit des affections correspondantes à l'excellence de cet objet et à l'estime qu'on en a conçue: ce seront des actes intérieurs d'adoration, d'amour, de soumission, de confiance, d'admiration, de reconnaissance. Notre volonté est extrêmement riche dans les nuances par lesquelles elle manifeste les impressions qu'elle a reçues de l'intelligence.

Pour le dehors, toute action propre à manifester les sentiments de l'âme appartient au culte extérieur. Il y a des pratiques qui sont propres à certaines dévotions et ne conviennent qu'à elles, d'autres qui sont prises dans le fond commun de la piété et ne se spécialisent que par l'intention de ceux qui les emploient.

Appliquons ces règles au culte du Sacré-Cœur de Jésus. Le culte intérieur consistera, de la part de l'intelligence du divin

Cœur, sa dignité, sa sainteté, ses vertus, son rôle vis-à-vis de Dieu et à l'égard des hommes, l'amour qu'il symbolise, les souffrances qui l'ont brisé et dont la blessure de la lance est la marque, en un mot tout ce qui rend le divin Cœur l'objet des complaisances du Père céleste et de l'adoration aussi bien que de l'amour des hommes. Voilà ce que les dévots du Sacré-Cœur s'efforcent de connaître et d'approfondir de plus en plus. Ils emploient pour cela la lecture, la méditation et la prière. Il est bien évident que ces saints exercices intérieurs doivent se faire sous l'influence de la grâce et non pas avec un esprit de recherche scientifique. Dieu cache souvent aux superbes ce qu'il réserve au regard simple et droit des humbles. (1)

Ces connaissances acquises et perpétuellement entretenues et développées provoquent bien vite dans la volonté des affections. Le cœur répondra, par ses élans et ses battements, aux lumières de l'esprit. On éprouvera le besoin de témoigner au divin Cœur un généreux amour de retour; on comprendra mieux la plainte douloureuse faite à la bienheureuse Marguerite-Marie, et on s'efforcera de réparer la gloire outragée de Jésus, de lui apporter des compensations à l'ingratitude générale des hommes, de le consoler par des témoignages de piété, par des hommages, des amendes honorables, des sacrifices. Et ce n'est pas tout: le spectacle des vertus du Cœur de Jésus ravit d'admiration l'âme de ceux qui le contemplant assidûment. Cette vue les excite à travailler de toutes leurs forces à les imiter. Il se produit bien vite une intimité de l'âme fervente avec le divin Cœur, et elle se sert de lui pour perfectionner toutes ses actions. Elle comprend qu'elle est assurée de plaire à Dieu en lui offrant toutes les dispositions saintes du Sacré-Cœur de son Fils. C'est avec lui qu'elle l'adore, qu'elle le loue, qu'elle le remercie, qu'elle lui demande pardon et qu'elle l'implore. Le Souverain Pontife Léon XIII, dans une allocution aux représentants italiens de l'Apostolat de la prière, disait: "Déployez, très chers Fils, votre zèle charitable pour que tous les hommes s'attachent à ce Cœur, l'imitent, compensent les offenses qu'il reçoit, et

(1) *Confíteor tibi, pater, domine cœli et terræ, quod abscondisti hæc a sapientibus et revelasti ea parvulis. (Luc., 21).*

pour qu'ils unissent leurs prières, leurs intentions et leurs affections aux intentions et aux sentiments de ce Cœur dont la rectitude, la sainteté et l'efficacité se communiqueront à leurs propres cœurs." Tel est le culte intérieur du Cœur de Jésus, c'est un exercice perpétuel d'amour de Dieu, qui met en jeu les plus purs et les plus généreux sentiments de notre âme, en la conformant peu à peu aux désirs, aux sentiments et à la vie même de Notre Seigneur Jésus-Christ dans la sainte Eucharistie. Car, vous l'avez bien compris, c'est là, c'est dans le tabernacle, c'est dans l'offrande du saint sacrifice, c'est dans la visite au saint Sacrement, c'est dans la communion, que nous cherchons et que nous trouvons le Sacré-Cœur de Jésus, et c'est là comme dans une demeure mystérieuse, selon le mot de notre divin Maître: "Demeurez en moi (1)", que nous pratiquons cette intimité qui donne satisfaction aux ardents désirs de Jésus-Christ, en nous sanctifiant et en procurant la gloire de Dieu, s'il est vrai qu'un acte d'amour pur a plus de prix aux yeux du Père céleste que les plus grandes et plus saintes actions extérieures.

*
* *

Mais nous sommes tenus encore au culte extérieur, parce que nous avons un corps qui est lui aussi redevable à l'amour de Dieu parce que nous vivons en société, et que la société appartient au souverain Maître qui veut régner sur elle. Aussi bien nous devons prendre notre part au culte public, nous donner mutuellement le bon exemple et nous entraîner les uns les autres par le spectacle de notre piété, simple et sans ostentation, mais courageuse, loyale, et exempte de respect humain. Or, c'est là qu'il est vrai de dire que presque toutes les pratiques de la dévotion au Sacré-Cœur sont des pratiques eucharistiques, si l'on en excepte le culte rendu aux images de ce divin Cœur, qui est essentiel à la dévotion parce qu'il en fait voir l'objet, qui est "l'amour du Christ montré dans son cœur de chair".

(1) Les séminaristes qui n'ont pas encore reçu les Ordres sacrés méditeront ces conseils et voudront s'en faire une application pratique.

Le premier exercice de culte public demandé expressément par Notre Seigneur, c'est la célébration d'une fête spéciale, le vendredi après l'octave du saint Sacrement. Voyez par là le rapport nécessaire du culte du Sacré-Cœur à la sainte Eucharistie. J'ai tenu à dire les différences entre les deux cultes pour rester dans la vérité théologique, mais il faut bien comprendre aussi ce que j'ai seulement indiqué, à savoir que le culte du Sacré-Cœur est destiné à compléter celui du saint Sacrement, puisque la fête spéciale demandée par Notre Seigneur a pour but de réparer et de compenser par l'amour plus fervent, les hommages et les réparations rendus au Cœur de Jésus en un jour solennel de fête, les indifférences, les injures et les outrages que Notre Seigneur a subis dans l'Eucharistie pendant l'octave du saint Sacrement. Cette fête doit consister d'abord dans la communion faite en esprit de réparation et dans des amendes honorables devant la divine Hostie. Grâce à Dieu, la fête du Sacré-Cœur est établie. L'Eglise l'a mise au rang des plus grandes solennités catholiques. Déjà, dans un certain nombre de cathédrales, les évêques ont pris l'habitude d'officier solennellement le vendredi du Sacré-Cœur et, dans beaucoup de paroisses chrétiennes, les curés ont suivi l'exemple des évêques. Les grands congrès eucharistiques ont émis des vœux à ce sujet. Celui d'Ars n'a pas manqué de mettre à son ordre du jour la fête du Sacré-Cœur. Messieurs, Messieurs du clergé, mes Frères, je vous en conjure, renouvelons ici, en présence de l'illustre cardinal qui représente le Souverain Pontife dans cette fête grandiose, renouvelons la résolution de faire, chacun dans la mesure de notre influence et de nos moyens, tout notre possible pour que d'année en année la fête du Sacré-Cœur devienne plus solennelle et se célèbre d'abord, sans préjudice de la solennité officielle établie par l'Eglise et fixée au dimanche qui suit l'octave de la Fête-Dieu, oui, qu'elle soit célébrée d'abord le jour même choisi par Notre Seigneur.

La communion réparatrice, voilà l'acte par excellence de la dévotion au Sacré-Cœur. L'intention que nous avons de faire réparation à l'amour de Jésus méconnu et outragé dans son sacrement d'infinie charité, donne tout de suite de l'ardeur à

notre piété, et, la grâce aidant, nous n'aurons pas de peine à faire de notre communion du jour du Sacré-Cœur une de nos plus ferventes communions de l'année. Puis l'amende honorable, solennelle, faite en commun, répétée par toutes les voix qui exprime l'adoration, l'amour, le repentir, l'intention généreuse de consoler le Cœur de Jésus et de lui faire oublier, avec nos propres ingraturités, celles de tous les hommes, surtout celles qui viennent d'où le bon Maître avait le droit d'attendre la ferveur et la fidélité. Oh! je ne sais rien qui couronne aussi parfaitement une fête du Sacré-Cœur, en laissant dans les âmes le bien-être qui suit la réconciliation, le pardon, l'amitié reconquise et rendue — on en a le sentiment — par la miséricorde divine.

Je me bornerai seulement à signaler la dévotion des premiers vendredis de chaque mois: c'est comme une prolongation et un renouvellement périodique de la grande fête, avec les mêmes exercices. Il suffit parfois qu'un curé zélé établisse cette pieuse pratique dans sa paroisse pour y renouveler la piété. La bienheureuse Marguerite-Marie avait appris de Notre Seigneur à faire, dans la nuit du jeudi au vendredi, l'Heure sainte. Il semble à première vue que ce ne soit pas là un acte eucharistique, c'est surtout l'agonie de notre bon Maître qu'on y médite. Mais si l'on veut bien comprendre que cette agonie de Jésus a suivi immédiatement l'institution de la sainte Eucharistie; que Notre Seigneur a souffert du sommeil de ses apôtres après leur première communion, et que la pensée de l'ingratitude des hommes à l'égard de la vie eucharistique qu'il venait d'inaugurer a été une des plus grandes douleurs de Jésus agonisant, on n'aura pas de peine à faire de l'Heure sainte une heure d'amour eucharistique.

Je me reprocherais de ne pas mentionner ici la Garde d'Honneur, cette belle institution qui est la gloire du diocèse de Belley. La Visitation de Bourg, sous l'inspiration du Sacré-Cœur, a ajouté au trésor de Paray-le-Monial un riche écrin, dans lequel les actes d'adoration, d'amour, de réparation, de piété, viennent s'enchaîner merveilleusement, à toutes les heures du jour et de la nuit, pour réaliser la louange perpétuelle au divin Cœur.

L'apostolat de la prière est aussi un cadre saint dans lequel toutes les œuvres de piété à l'égard du Sacré-Cœur s'unissent sans effort aux pratiques eucharistiques.

Enfin, la dévotion, qui a pris le nom du Cœur eucharistique de Jésus et qui, sous ce titre, a reçu toutes les bénédictions et les encouragements des souverains pontifes, aime surtout à considérer dans le Cœur sacré l'amour immense qui lui a fait établir la divine Eucharistie. C'est toujours la même préoccupation de rendre à Notre Seigneur amour pour amour, en quoi, si l'on y ajoute la réparation, consiste tout le culte du Sacré-Cœur....

MGR GAUTHEY.

Le devoir de la prière et le prêtre

... Rappelez-vous ce fait: les apôtres tenaient indigne d'eux de dépenser leur temps sans nécessité à des soins matériels.

“Nous devons nous réserver, disaient-ils, pour la prière et la prédication: *nos autem orationi et ministerio verbi instantes erimus.*”

Successeurs des apôtres, leur mission est la nôtre. Nous devons être des *hommes de prière*.

Je ne veux pas m'étendre sur ce sujet: il vous est, du reste, familier, et quelques mots fécondés par vos réflexions suffiront à mon but et à ma tâche.

Vous devez prier *solitairement*, entretenir en vous l'esprit d'oraison.

Mais vous priez aussi *publiquement*, au nom de l'Eglise. Saint Ambroise, dans la préface magnifique qu'il a mise en tête de son Commentaire sur douze psaumes, le dit si bien: “La récitation ou le chant des psaumes, c'est la prière des fidèles, la louange de Dieu, la religion des masses, l'acclamation générale, le langage universel, la voix de l'Eglise. *Psalmus enim benedictio populi est, Dei laus, plebis laudatio, plausus omnium, sermo universorum, vox Ecclesiae.*”

Il n'y a pas que les individus qui soient tenus de louer Dieu et de le bénir. Les associations, naturelles ou libres, la famille, la cité, la paroisse, le corps social considéré dans son ensemble ont des obligations envers Dieu. La société reçoit de lui des bienfaits sans nombre. Il a formé les liens qui la tiennent unie; sa Providence les empêche de se rompre, de se relâcher; elle dirige sa marche, récompense ses efforts, réprime ses écarts, châtie paternellement ses défaillances. Le prêtre est l'homme choisi pour la représenter. Le prêtre du Nouveau Testament est auprès de Dieu, au nom de Jésus-Christ, le représentant religieux de la société chrétienne. Quand il dit ses heures canoniales, ce n'est pas seul, pour son compte propre qu'il prie: en union avec tous ses confrères dans les ordres sacrés, il emprunte aux Livres inspirés, plus spécialement aux psaumes, aux hymnes et aux récits composés par l'autorité suprême dans l'Eglise, l'expression des sentiments qui animent le Cœur sacré, aimant, juste, miséricordieux de Notre Seigneur Jésus-Christ, Chef toujours vivant du corps de l'Eglise; il prie donc au lieu et place de Jésus-Christ, il prie avec Jésus-Christ, il prie pour déferer au désir auguste de Jésus-Christ, et c'est à Jésus-Christ finalement qu'il offre toute sa religion afin que, par lui, elle soit digne d'être déposée devant le trône de Dieu. *Domine, in unione illius divinæ intentionis qua ipse in terris laudes Deo persolvisti has TIBI horas persolvo.*

Chers amis, nous ne savons pas assez quelle est l'étendue de nos pouvoirs; au moins, nous n'en avons pas la connaissance assez vive, la persuasion assez forte.

Le peuple chrétien, qui suit avec une droiture parfois naïve l'inspiration de sa conscience, a une foi presque illimitée dans les bénédictions du prêtre. Il n'a pas tort.

Lorsque l'évêque répandit l'huile sainte sur nos mains, il pria Dieu de les consacrer et de les sanctifier: *Consecrare et sanctificare digneris, Domine, manus istas per istam unctionem et nostram benedictionem;* puis, faisant allusion à l'emploi que nous devons faire de nos pouvoirs sacrés, il ajouta: "*Ut quæcumque benedixerint, benedicantur et quæcumque consecraverint, consecrentur et sanctificentur in nomine Domini Nostri Jesu*

Christi. Amen. Afin que tout ce sur quoi ils feront le signe de la bénédiction soit effectivement béni, que tout ce sur quoi ils pratiqueront le rite de la consécration soit effectivement consacré et sanctifié, au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ. Ainsi soit-il”.

Puissions-nous traiter notre Bréviaire avec le respect que réclame de nous notre mission religieuse!

N’arrive-t-il pas que, par une aberration étrange, nous accordions tacitement plus de crédit et prêtions plus d’attention à des formules de dévotion privée qu’aux accents inspirés si apostoliques de Notre Seigneur Jésus-Christ ?

Nous disputons anxieusement à la récitation du Bréviaire le quart d’heure de surcroît qui nous permettrait de remplacer par une autre prière convaincue, réconfortante, instructive, une émission précipitée de sons creux qui ne traduisent aucune pensée vivante, n’expriment à Dieu aucun sentiment, ne lui offrent aucune volonté.

Serons-nous tranquilles sur notre lit de mort lorsque, supputant les jours des vingt, quarante, cinquante années de notre ministère, nous nous demanderons tardivement, hélas! combien des heures passées à la récitation de l’Office canonical auront été pour nous, dans le sens plénier et religieux du mot, des heures de prière, de bénédiction ? *Sacerdotem etenim oportet benedicere.*

Je vous demande une résolution pratique, à savoir: ne commencez jamais une partie de votre Bréviaire sans vous rappeler intérieurement pour qui et au nom de qui vous allez prier. Et n’ouvrez pas l’Office des Matines sans réciter, debout ou à genoux, avec un effort redoublé d’attention, le psaume *Venite exultemus*, qui nous rappelle en termes si magnifiques pour qui sait les comprendre, les droits souverains de la Majesté divine au culte public de ses créatures.

Malgré toutes ces précautions, des distractions nombreuses accompagneront encore, je le crains, notre récitation de formules qui, pour une large part, se répètent identiques tous les jours, mais notre cœur au moins priera avec dignité, avec attention, avec dévotion, *digne, attente ac devote.*

Card. MERCIER.

ACTES DU SAINT-SIEGE

DUBIA

De missa votiva Sacratissimi Cordis Jesu

et de precibus post missam.

A Sacra Rituum Congregatione sequentium dubiorum solutio expostulata est:

I. — An Missa Votiva Sacratissimi Cordis Iesu, a Leone Papa XIII concessa pro qualibet Feria Sexta, quæ prima in unoquoque mense occurrit, prohibita sit in omnibus Festis Domini iuxta Decretum n. 3712 diei 28 iunii 1889; vel tantum in Festis Christi Domini, ad mentem novarum Rubricarum tit. IV, n. 7, tit. VI, n. 4 et iuxta Notanda in Tabellis n. 8?

II. — An Preces post Missam omittere debeat Sacerdos, qui Sacrum facit in Oratorio cuiusdam Communitatis Religiosae, dum ipsa Communitas vel lectioni meditationis, vel alteri Missæ assistit, vel ad recipiendam Sacram Communionem accedit, vel pias preces in communi recitat?

III. — An liceat Preces omittere in fine Missae quae celebratur in altari Sanctissimi Sacramenti si immediate post eam Sacra Communio administranda sit?

Et Sacra eadem Congregatio, audito voto specialis Commissionis, respondendum censuit:

Ad I. — *Negative* ad primam partem; *affirmative* ad secundam.

Ad II. — *Negative*; et in casu Preces praescriptae recitentur submissa voce tam a Sacerdote celebrante quam a clerico seu inserviente vel tantum respondente; et dentur Decreta, praesertim Decretum de precibus in fine Missae recitandis diei 20 iunii 1913.

Ad III. — *Negative* iuxta decretum suprarelatum, et in casu Sma Eucharistia administretur post Preces.

Atque ita rescripsit ac declaravit, die 2 iunii 1916.

A. CARD. EP. PORTUEN. ET S. RUFINAE, S. R. C. *Pro-Praefectus*

Alexander Verde, *Secretarius*.

NECROLOGIE

S. G. Mgr Gustave Blanche

Dieu vient de rappeler à Lui un de ses bons et fidèles serviteurs, Mgr l'évêque de Sicca, Vicairé apostolique du Golfe Saint-Laurent. Nous recommandons vivement aux prières de nos Confrères l'âme du vénéré défunt. Mgr Blanche aima passionnément l'Association des Prêtres-Adorateurs. Il en faisait partie depuis novembre 1906. Voici en quels termes pieux il en parlait. "L'excellence de cette association, nous écrivait-il, ne peut faire de doute pour personne et elle se recommande d'elle-même. Elle est de plus pour celui qui en fait partie un puissant moyen de sanctification. Il est impossible qu'un Prêtre-Adorateur, qui fait régulièrement, une fois la semaine, son heure d'adoration, puisse négliger ses devoirs les six autres jours et manquer à quelque point essentiel de sa vie sacerdotale. Cette visite sera toujours pour lui une petite retraite, une station aux pieds de Jésus pour lui demander pardon de ses négligences; et surtout un repos sur son Cœur."

Qu'il repose maintenant et pour jamais sur le Cœur du Maître l'adorateur fidèle, l'apôtre infatigable, le zélé et pieux pontife.

Requiem æternam dona ei, Domine!

Rév. Zotique Cardin, du diocèse de Montréal, membre de l'Association depuis août 1902.

Rév. Anthime Péladeau, du diocèse de Montréal, membre de l'Association depuis août 1905.

SOMMAIRE

Ad_vos, ô Sacerdotes, 261. — La Communion des adultes, 263. — Sujet d'adoration: Le *Pater* médité devant le T. S. Sacrement: Cinquième demande, 270. — Prédication eucharistique: Le Sacré-Cœur et l'Eucharistie (*suite et fin*), 282. — Le devoir de la prière et le prêtre, 288. — Actes du Saint-Siège: Messe votive du Sacré-Cœur et prières après la messe, 291. — Nécrologie: S. G. Mgr Blanche, 292.

NOUVEAU RECUEIL DE Miracles Eucharistiques

PAR LE R. P. EUGENE COUET,
de la Congrégation du Très Saint Sacrement.

CE nouveau recueil aura, spécialement auprès des catéchistes et des prédicateurs, le même succès que le volume intitulé: *Les Miracles historiques du Saint Sacrement*, auquel il doit faire suite. Pour trouver facilement des faits appropriés aux points de la doctrine que l'on veut expliquer, on n'a qu'à consulter le *Petit Catéchisme eucharistique enseigné par les récits de Miracles du Saint Sacrement*, qui sert de préface au volume et énumère tous les faits racontés ensuite dans leur ordre chronologique, en les classant d'après les grandes divisions adoptées pour les traités de l'Eucharistie: la Présence réelle, la sainte Communion. — A signaler, comme présentant un intérêt particulier, le long chapitre intitulé: *Miracles eucharistiques dans la Vie des Saints*.

Un volume in-12, environ 400 pages.

RIX: { No. 150 Broché, - 65 cts. - franco, 75 cts.
No. 151 Relié, \$1.10 " " \$1.20

BUREAU des ŒUVRES EUCHARISTIQUES,
368 AVE MONT-ROYAL Est, - - - MONTREAL.

NOTICE

— SUR —

L'Association des Prêtres-Adorateurs

1. Obligations.

1. Faire, chaque semaine, une heure continue d'adoration devant le Très Saint Sacrement exposé ou renfermé dans le Tabernacle.

De préférence, la faire avec ses paroissiens à jour et à heure fixes. Dans ce cas, on peut faire l'exposition privée, c'est-à-dire ouvrir le Tabernacle et terminer par la Bénédiction.

2. Envoyer régulièrement, au siège de l'Œuvre, le *billet mensuel* avec indication des heures faites durant le mois.

3. Célébrer une messe, chaque année, pour les associées défunts. Cette messe est privilégiée.

2. Avantages principaux.

1. Une indulgence plénière pour *toute heure d'adoration*, à quelque jour qu'on la fasse, en y priant un peu aux intentions du Souverain Pontife.

2. Les très nombreuses indulgences plénières et partielles dites de la *Station du Saint Sacrement*, pour une *simple visite* au Saint Sacrement, en récitant *six Pater, Ave et Gloria*.

3. Commencer *Matines et Laudes* tous les jours, à partir de 1 heure de l'après-midi.

4. Faculté de recevoir du *Tiers-Ordre Franciscain* et de donner aux tertiaires réunis en commun l'Absolution générale, *communi formula*.

5. Faculté d'attacher aux chapelets l'indulgence des *Croisiers* par un simple signe de croix.

Ligue Sacerdotale Eucharistique

BUT: Promouvoir la Communion fréquente et quotidienne, parmi les fidèles, selon le Décret du 16 Déc. 1905.

CONDITIONS: 1. Etre inscrit dans la Ligue. — 2. S'efforcer, dans toute la mesure possible, par les moyens dont on dispose, de propager la pratique de la communion fréquente.

AVANTAGES: Les membres de la Ligue peuvent:

1. Jouir de l'*Autel privilégié* personnel trois fois la semaine.

2. Gagner une indulgence plénière à toutes les fêtes primaires des Mystères de la foi, de la Très Sainte Vierge et des Saints Apôtres.

3. De plus, une indulgence de 300 jours pour chaque œuvre qu'ils feront conformément au but de la Ligue Sacerdotale.

4. Après une retraite de 3 jours, ils pourront donner au peuple la *Bénédictio Papale*, à condition que ces exercices soient dirigés vers une connaissance plus grande et une fréquentation plus assidue de l'Eucharistie.

5. Ils peuvent faire gagner, une fois par semaine une *indulgence plénière à ceux de leurs pénitents* qui ont coutume de communier tous les jours ou presque tous les jours, (c. à. d. au moins 5 fois la semaine.) Cette concession peut être faite pour plusieurs semaines à la fois.

6. Appliquer aux chapelets les indulgences dites des «*Pères Croisiers*, » par un simple signe de croix.

(Pour user de ce dernier pouvoir, les prêtres inscrits seulement dans la Ligue doivent avoir le *visa* de leur Evêque.)